



## **PROGRAMME DE FORMATION**

**Formation Professionnelle  
en alternance sur 1 an**

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION</b> .....	3
I. public accueilli .....	3
II. Objectifs de la formation .....	3
III. durée de la formation .....	3
IV. calendrier de la formation .....	4
V. déroulé de la formation .....	4
VI. méthodes pédagogiques .....	4
VII. l'alternance.....	5
VIII. accompagnement et suivi en entreprise .....	5
IX. certification.....	5
<b>PROGRAMME DE LA FORMATION</b> .....	6
<b>CALENDRIER DE FORMATION</b> .....	7
<b>MODULES ET SEQUENCES DE FORMATION</b> .....	8
UP1 : Accompagner le développement du jeune enfant .....	9
UP2 : Exercer son activité en accueil collectif .....	10
UP3 : Exercer son activité en accueil individuel.....	11
UG1 : Français et Histoire-Géographie .....	12
UG2 : Mathématiques - Sciences .....	13

# PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

## I. PUBLIC ACCUEILLI

La spécificité du public est sa grande diversité culturelle, sociale, professionnelle, scolaire...La voie d'accès à cette formation est proposée en formation professionnelle en fonction des situations de chacun (âge, diplôme, expérience professionnelle, projet et/ou évolution personnelle...).

Les conditions suivantes sont exigées des candidats recrutés :

- Être âgé(e) de 18 ans minimum
- Avoir le niveau brevet des collèges
- Être admis(e) après l'entretien d'admission
- Pour les salariés, avoir l'accord de l'employeur pour suivre la formation

## II. OBJECTIFS DE LA FORMATION <sup>1</sup>

La formation vise à former des professionnels de la petite enfance compétents et qualifiés capables de :

- Exercer des activités auprès de l'enfant de moins de 6 ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et son individualité.
- Participer avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et de l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix de ses parents, premiers éducateurs de l'enfant.
- Etablir avec les enfants et les parents une relation de confiance et créer les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Pour atteindre ces objectifs, la formation permettra de développer les compétences de la personne en formation selon les contextes d'exercice professionnel à :

- Proposer et encadrer des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage.
- Réaliser des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.
- Favoriser des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.
- Analyser sa pratique professionnelle.

## III. DUREE DE LA FORMATION

La formation est dispensée en alternance sur une année. Elle débute en septembre 2021 et se termine en juin 2022 dates des épreuves d'examen comprises.

Les horaires en centre de formation sont : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Suite à une réflexion commune de l'équipe pédagogique, l'ARIFTS a fait le choix de consacrer :

380 heures de formation théorique et pratique en centre de formation réparties sur 35 heures par semaine. La formation est construite autour de trois blocs de compétences :

- ↪ Bloc 1 : UP1 - accompagner le développement du jeune enfant ;
- ↪ Bloc 2 : UP2 - exercer son activité en accueil collectif ;
- ↪ Bloc 3 : UP3 - exercer son activité en accueil individuel.

🚦 34 heures d'enseignements généraux (uniquement pour les candidats n'ayant pas obtenus un diplôme de niveau III de l'Education Nationale) construits autour de trois blocs de compétences :

- ↪ Bloc 4 : UG1 - Français et Histoire-Géographie ;
- ↪ Bloc 5 : UG2 - Mathématiques-Sciences ;
- ↪ Bloc 6 : UG4 – PSE (Prévention – Santé – Environnement) ;
- ↪ Bloc 7 : UG3 – EPS (facultatif pour les candidats libres).

🚦 595 heures de période de formation en milieu professionnel auprès d'enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans, réparties sur 3 périodes de 4 à 8 semaines réparties sur 35 heures par semaine.

<sup>1</sup> Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance : Référentiel des activités professionnelles – Annexe I-

Ces périodes de formation doivent être complémentaires afin d'acquérir et/ou de mobiliser les compétences du référentiel du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance<sup>2</sup> dans des situations professionnelles variées :

- ↳ Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
  - multi-accueil,
  - crèche,
  - halte-garderie, jardins d'enfants,
  - ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants.
- ↳ en école maternelle ;
- ↳ en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ;
- ↳ à domicile (salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- ↳ en Maison d'Assistants Maternels (MAM) ;
- ↳ au domicile des parents (salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

#### IV. CALENDRIER DE LA FORMATION (voir p. 8)

#### V. DEROULE DE LA FORMATION (voir p.9)

#### VI. METHODES PEDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques, mises en place par les formateurs, permettent de favoriser les apprentissages et d'atteindre les objectifs en vue des épreuves de l'examen. Elles permettent d'impliquer les personnes en formation dans des situations concrètes pour qu'elles puissent mettre en œuvre, pendant la formation et en priorité l'expérience professionnelle et l'analyse du travail dans une perspective de construction de compétences, puis de les faire évoluer au cours de la formation.

Sont donc privilégiées :

- Des méthodes pédagogiques actives où alternent un travail à partir de situations, expérimentations, observations, suivies de connaissances théoriques.
- Des modalités de travail pédagogique articulant phases de travail individuel et de travail collectif.
- Une alternance intégrative entre les périodes à l'ARIFTS et les périodes de formation en milieu professionnel favorisant l'analyse des situations de travail et des pratiques professionnelles.
- Une centration sur la relation personne-projet.

##### **Les moyens utilisés sont nombreux :**

- apports de connaissances théoriques à partir de supports variés (vidéo, internet, brainstorming, ...) ;
- activités en groupe et en sous-groupes (pratiques professionnelles, réflexion, analyse...) ;
- travaux à partir d'observation et/ou de situations professionnelles vécues sur le terrain ;
- mise en œuvre de techniques professionnelles (hygiène et confort du jeune enfant, préparation culinaire, entretien du linge, entretien des locaux, techniques d'animation éducative et créatives...) ;
- analyse de la pratique
- évaluations écrites en cours de formation pour permettre aux personnes en formation et aux formateurs de réajuster les connaissances ;
- examens blancs qui mettent la personne en formation en conditions des épreuves de l'examen ;
- méthodologie de rédaction des écrits professionnels
- accompagnement à la rédaction des écrits professionnels par un formateur référent selon une progression pédagogique de travail écrit ;
- accompagnement individuel par le formateur référent ;

---

<sup>2</sup> **Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance** : Arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécificité « Accompagnant Educatif Petite Enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance –Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Annexe I

## VII. L'ALTERNANCE

L'alternance conjugue les apports théoriques et les apports pratiques. Elle permet à la personne en formation de se confronter aux situations professionnelles. L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes de formation théorique dispensée par les formateurs de l'ARIFTS qui favorisent l'appropriation de connaissances, puis des périodes d'acquisition de savoir-faire sur des périodes de formation en milieu professionnel afin de mettre en œuvre des compétences professionnelles sous le regard du référent professionnel.

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre d'un contrat de travail et/ou d'une convention de formation tripartite avec l'ARIFTS/des structures petite enfance/la personne en formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent :

- D'appréhender concrètement l'organisation des établissements et des services de la petite enfance, leurs personnels et leurs usagers ;
- D'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'enfants, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
- De s'insérer dans une équipe de professionnels ;
- De mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du diplôme.

La période de formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

## VIII. ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI EN ENTREPRISE

Le formateur référent réalise la visite en entreprise pendant les périodes de formation en milieu professionnel. Il guide la personne en formation dans la détermination de ses objectifs individualisés pour les périodes de formation en milieu professionnel, en cohérence avec les objectifs de la formation. Lors de la visite le formateur vérifie avec le tuteur chargé de l'accompagnement et la personne en formation elle-même l'atteinte de ses objectifs et leur articulation avec les compétences de certification. Les visites se font avec la personne en formation, le tuteur et le formateur référent à partir d'une grille de savoir-faire et savoir-être<sup>3</sup>.

## IX. CERTIFICATION

Les personnes en formation se présentent en candidat libre suite à l'inscription auprès du rectorat. Elles sont évaluées selon les modalités du référentiel de certification<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance : Périodes de Formation en Milieu Professionnel – Annexe II-

<sup>4</sup> Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance : Règlement d'examen – Annexe III-b-

# PROGRAMME DE LA FORMATION

# CALENDRIER DE FORMATION



Accompagnant Educatif Petite Enfance  
FORMATION PROFESSIONNELLE - Site Angevin

ANGERS

Août 2021		Septembre 2021		Octobre 2021		Novembre 2021		Décembre 2021		Janvier 2022		Février 2022		Mars 2022		Avril 2022		mai 2022		Juin 2022			
jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine
L 2		M 1		V 1		M 2		M 1		L 3		M 1		M 1		V 1		L 2		M 1			
M 3		J 2		L 4		M 3		J 2		M 4		M 2		M 2		L 4		M 3		J 2			
M 4		V 3		M 5		J 4		V 3		M 5		J 3		J 3		M 5		M 4		V 3			
J 5		L 6		M 6		V 5		L 6		J 6		V 4		V 4		M 6		J 5		L 6	Pentecôte		
V 6		M 7		J 7		L 8		M 7		V 7		L 7		L 7		J 7		V 6		M 7			
L 9		M 8		V 8		M 9		M 8		L 10		M 8		M 8		V 8		L 9		M 8			
M 10		J 9		L 11		M 10		J 9		M 11		M 9		M 9		L 11		M 10		J 9			
M 11		V 10		M 12		J 11	Amisité	V 10		M 12		J 10		J 10		M 12		M 11		V 10			
J 12		L 13		M 13		V 12		L 13		J 13		V 11		V 11		J 13		J 12		L 13			
V 13		M 14		J 14		L 15		M 14		V 14		L 14		L 14		J 14		V 13		M 14			
L 16		M 15		V 15		M 16		M 15		L 17		M 15		M 15		V 15		L 16		M 15			
M 17		J 16		L 18		M 17		J 16		M 18		M 16		M 16		L 18	Lundi e-Fôques	M 17		J 16			
M 18		V 17		M 18		J 18		V 17		M 19		J 17		J 17		M 19		M 18		V 17			
J 19		L 20		M 20		V 19		L 20		J 20		V 18		V 18		M 20		J 19		L 20			
V 20		M 21		J 21		L 22		M 21		V 21		L 21		L 21		J 21		V 20		M 21			
L 23		M 22		V 22		M 23		M 22		L 24		M 22		M 22		V 22		L 23		M 22			
M 24		J 23		L 25		M 24		J 23		M 25		M 23		M 23		L 25		M 24		J 23			
M 25		V 24		M 25		J 25		V 24	NOËL	M 26		J 24		J 24		M 26		M 25		V 24			
J 26		L 27		M 27		V 26		L 27		J 27		V 25		V 25		M 27		J 26	Ascension	L 27			
V 27		M 28		J 28		L 29		M 28		V 28		L 28		L 28		J 28		V 27		M 28			
L 30		M 29		V 29		M 30		M 29		L 31						M 29		L 30		M 29			
M 31		J 30						J 30								M 31		J 30					

ce calendrier est susceptible de subir quelques changements

Sans module Stages   
 Féries   
 Vacances scolaires   
 Enseignements Généraux   
 cours au centre de formation : pour les personnes d'ayant pas de diplôme

secrétariat : 02 41 22 03 42  
a.dossinet@arifts.fr / www.arifts.fr

ARIFTS Site Angevin  
10 rue Georges Morel - 49048 ANGERS CEDEX 01

06/10/2021



Accompagnant Educatif Petite Enfance  
FORMATION PROFESSIONNELLE - Site Nantais

NANTES

Août 2021		Septembre 2021		Octobre 2021		Novembre 2021		Décembre 2021		Janvier 2022		Février 2022		Mars 2022		Avril 2022		mai 2022		Juin 2022			
jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine	jour	semaine
L 2		M 1		V 1		M 2		M 1		L 3		M 1		M 1		V 1		L 2		M 1			
M 3		J 2		L 4		M 3		J 2		M 4		M 2		M 2		L 4		M 3		J 2			
M 4		V 3		M 5		J 4		V 3		M 5		J 3		J 3		M 5		M 4		V 3			
J 5		L 6		M 6		V 5		L 6		J 6		V 4		V 4		M 6		J 5		L 6	Pentecôte		
V 6		M 7		J 7		L 8		M 7		V 7		L 7		L 7		J 7		V 6		M 7			
L 9		M 8		V 8		M 9		M 8		L 10		M 8		M 8		V 8		L 9		M 8			
M 10		J 9		L 11		M 10		J 9		M 11		M 9		M 9		L 11		M 10		J 9			
M 11		V 10		M 12		J 11	Amisité	V 10		M 12		J 10		J 10		M 12		M 11		V 10			
J 12		L 13		M 13		V 12		L 13		J 13		V 11		V 11		J 13		J 12		L 13			
V 13		M 14		J 14		L 15		M 14		V 14		L 14		L 14		J 14		V 13		M 14			
L 16		M 15		V 15		M 16		L 17		M 17		M 15		M 15		V 15		L 16		M 15			
M 17		J 16		L 18		M 17		J 16		M 18		M 16		M 16		L 18	Lundi e-Fôques	M 17		J 16			
M 18		V 17		M 18		J 18		V 17		M 19		J 17		J 17		M 19		M 18		V 17			
J 19		L 20		M 20		V 19		L 20		J 20		V 18		V 18		M 20		J 19		L 20			
V 20		M 21		J 21		L 22		M 21		V 21		L 21		L 21		J 21		V 20		M 21			
L 23		M 22		V 22		M 23		M 22		L 24		M 22		M 22		V 22		L 23		M 22			
M 24		J 23		L 25		M 24		J 23		M 25		M 23		M 23		L 25		M 24		J 23			
M 25		V 24		M 25		J 25		V 24	NOËL	M 26		J 24		J 24		M 26		M 25		V 24			
J 26		L 27		M 27		V 26		L 27		J 27		V 25		V 25		M 27		J 26	Ascension	L 27			
V 27		M 28		J 28		L 29		M 28		V 28		L 28		L 28		J 28		V 27		M 28			
L 30		M 29		V 29		M 30		M 29		L 31						M 29		L 30		M 29			
M 31		J 30						J 30								M 31		J 30					

ce calendrier est susceptible de subir quelques changements

Sans module Stages   
 Féries   
 Vacances scolaires   
 Enseignements Généraux   
 cours au centre de formation : pour les personnes d'ayant pas de diplôme

secrétariat : 02 40 84 29 84  
a.fourn@arifts.fr / www.arifts.fr

ARIFTS Site Nantais  
10 rue Marion Cahour  
44400 REZE

06/10/2021

# MODULES ET SEQUENCES DE FORMATION

(Les séquences déclinées ci-dessous peuvent être amenées à évoluer sensiblement en fonction de nouveaux besoins)

## DUREE TOTALE DE LA FORMATION

1009 heures

### UP1 - ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES

202.5h

UP1 - A1.1 Recueillir les informations, s'informer sur les éléments et le contexte de la situation professionnelle à prendre en compte

70h

UP1 - A1.2 Adopter une posture professionnelle adaptée

38h

UP1 - A1.3 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

7h

UP1 - A1.4 Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

28h

UP1 - A1.5 Réaliser les soins quotidiens et accompagner l'enfant dans ses apprentissages

31.5h

UP1 - A1.6 Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

28h

### UP2 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

38.5h

UP2 - B1.1 Etablir une relation privilégiée et sécurisante pour l'enfant

7h

UP2 - B1.2 Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

7h

UP2 - B1.3 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

10.5h

UP2 - B1.4 Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

14h

### UP3 – EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

108h

UP3 – C1.1 Organiser son action

28h

UP3 – C1.2 Négocier le cadre de l'accueil

28h

UP3 – C1.3 Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

10.5h

UP3 – C1.4 Elaborer des repas

41.5h

### EG – ENSEIGNEMENTS GENERAUX

34h

EG – D1.1 Français

6h

EG – D1.2 Mathématiques-Sciences

14h

EG – D1.3 Histoire-Géographie

14h

### UT – ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN FORMATION

31h

UT – E1.1 Accueil/Bilan

6h

UT – E1.2 Méthodologie aux écrits professionnels

14h

UT – E1.3 Accompagnement et suivi

3h

UT – E1.4 Evaluation formative

7h

UT – E.1.5 Visite de période de formation en milieu professionnel

1h

### PFMP – PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

595h



## BLOC DE COMPETENCES 1

### UP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

**Objectifs de formation :**

- ↗ **Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages**
- ↗ **Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne**

MODULES	Séquences	Nbre d'heures
<b>UP1 – A1.1 Recueillir les informations, S'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte.</b>	A1.1.1 Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel	21h
	A1.1.2 Déterminer le degré de développement de l'enfant	45,5h
	A1.1.3 Identifier les ressources et les contraintes de son intervention	3.5h
<b>UP1 – A1.2 Adopter une posture professionnelle adaptée.</b>	A1.2.1 Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son environnement	10.5h
	A1.2.2 Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail	17.5h
	A1.2.3 Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle	10h
<b>UP1 – A1.3 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.</b>	A1.3.1 Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour enfant	7h
<b>UP1 – A1.4 Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.</b>	A1.4.1 Préparer et animer une activité d'éveil	28h
<b>UP1 – A1.5 Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.</b>	A1.5.1 Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant	10.5h
	A1.5.2 Dispenser des soins liés à l'alimentation	10,5h
	A1.5.3 Dispenser des soins liés à l'élimination	7h
	A1.5.4 Dispenser des soins liés au sommeil	3.5h
<b>UP1 – A1.6 Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.</b>	A1.6.1 Repérer des signes d'altération de la santé et du comportement : maladie, malaise, maltraitance	17,5h
	A1.6.2 Participer à l'application des protocoles d'urgence	7h
	A1.6.3 Participer à l'application d'accueil individualisé (PAI)	3,5h

## BLOC DE COMPETENCES 2

### UP2 : Exercer son activité en accueil collectif

**Objectifs de formation :**

- ↗ Inscrire son action dans le réseau des relations enfant – parents -professionnels
- ↗ Exercer son activité en école maternelle
- ↗ Exercer son activité en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

MODULES	Séquences	Nbre d'heures
<b>UP2 – B1.1 Etablir une relation privilégiée et sécurisante pour l'enfant</b>	B1.1.1 Communiquer avec l'enfant de manière appropriée	3.5h
	B1.1.2 Participer à l'acquisition du langage	3.5h
<b>UP2 – B1.2 Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</b>	B1.2.1 Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil	3.5h
	B1.2.2 Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle	3.5h
<b>UP2 – B1.3 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant</b>	B1.3.1 Installer et remettre en état un espace destiné à une activité pédagogique	3.5h
	B1.3.2 Participer à la réalisation d'une activité pédagogique	3.5h
	B1.3.3 Participer à la sécurisation des récréations et des sorties pédagogiques	3.5h
<b>UP2 – B1.4 Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle</b>	B1.4.1 Mettre en œuvre les techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et décontamination des locaux collectifs et des équipements	10.5h
	B1.4.2 Participer à l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires	3.5h

## BLOC DE COMPETENCES 2

### UP3 : Exercer son activité en accueil individuel

**Objectif de formation :**

- ↳ Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

MODULES	Séquences	Nbre d'heures
<b>UP3 – C.1.1 Organiser son action</b>	C1.1.1 Elaborer le plan de travail, planifier ses activités de travail	7h
	C1.1.2 S'adapter à une situation imprévue	14h
	C1.1.3 Suivre l'état des stocks	7h
<b>UP3 – C.1.2 Négocier le cadre de l'accueil</b>	C.1.2.1 Identifier les attentes des parents	7h
	C.1.2.2 Présenter le projet d'accueil	14h
	C.1.2.3 Elaborer le cadre organisationnel et conventionnel de l'accueil	7h
<b>UP3 – C1.3 Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant</b>	C1.3.1 Mettre en œuvre des techniques de dépoussiérage, nettoyage, bionettoyage, séchage des espaces et des équipements réservés à l'enfant	10.5h
<b>UP3 – C1.4 Elaborer des repas</b>	C1.4.1 Concevoir des repas	17.5h
	C1.4.2 Préparer des repas en milieu familial	24h

## BLOC DE COMPETENCES 4

### UG1 : Français

#### Français

<i>MODULES</i>	<i>Séquences</i>	<i>Nbre d'heures</i>
<b>EG – D1.1 Justifier, exposer, comprendre, analyser</b>	Pratique raisonnée de la langue (expression orale et écrite) : <ul style="list-style-type: none"><li>- notions grammaticales,</li><li>- activités d'expression orale,</li><li>- activités d'expression écrite.</li><li>- Problématique et pratiques de lecture.</li></ul>	6h

#### Histoire - Géographie

<i>MODULES</i>	<i>Séquences</i>	<i>Nbre d'heures</i>
<b>EG – D1.3 Consolider, mobiliser, renforcer, rechercher, traiter</b>	Orientation principale des thèmes : <ul style="list-style-type: none"><li>- du mondial au local : les territoires contemporains ;</li><li>- les guerres et conflits contemporains ;</li><li>- les inégalités et dépendances dans le monde ;</li><li>- la culture mondiale et la pluralité des cultures contemporaines ;</li><li>- la démocratie contemporaine en France et en Europe ;</li><li>- les progrès contemporains des sciences, des techniques et de la communication ;</li><li>- l'homme et sa planète aujourd'hui.</li></ul>	14h

## BLOC DE COMPETENCES 5

### UG2 : Mathématiques - Sciences

#### Mathématiques

MODULES	Séquences	Nbre d'heures
<b>EG – D1.2.2 argumenter, appliquer, analyser, rendre compte</b>	Unités communes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- calcul numérique,</li> <li>- repérage ;</li> <li>- proportionnalité ;</li> <li>- situations du premier degré ;</li> <li>- statistique descriptive.</li> </ul> Unités spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- géométrie plane ;</li> <li>- géométrie dans l'espace ;</li> <li>propriétés de Pythagore et Thalès.</li> </ul>	7h

#### Sciences

MODULES	Séquences	Nbre d'heures
<b>EG – D1.2.2 Prévenir des risques chimiques et électriques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↕ Sécurité</li> <li>↕ Chimie ;</li> <li>↕ Mécanique ;</li> <li>↕ Electricité ;</li> <li>↕ Thermique</li> </ul>	7h



**Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social**

**Site angevin** - service formation AEPE

6 rue Georges Morel - 49000 ANGERS

Tél. 02 41 22 03 42 – [a.dossantos@arifts.fr](mailto:a.dossantos@arifts.fr) – [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

**Site nantais** - service formation AEPE

10 rue Marion Cahour - 44400 REZE

Tél. 02 40 84 29 84 – [c.fourny@arifts.fr](mailto:c.fourny@arifts.fr) – [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)